

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE MARIE NGOUABI

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

REVUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

04/119 du 27/1/84

DECIST N°

/NEN/UNG.SG.DPAAD/MTF

Portant intégration et nomination de certains enseignants dans le statut du personnel de l'Université Marie NGOUABI, en qualité d'assistants Stagiaires de 1ère classe.

VISAS/

C.S.A.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi N°50 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi N°56 du 3 Février 1982 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance N°974 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance N°974 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance N°974 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance N°974 du 28 Juillet 1977 portant changement de nom de l'Université de Brazzaville en Université Marie NGOUABI ;
- VU le Décret N°75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret N°75/575 du 29 Septembre 1975 modifiant le Décret N°75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret N°75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret N°75/495 du 15 Novembre 1975 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret N°75/524 du 6 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret N°80/544 du 25 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif N°61/C.5 du 26 Janvier 1981 au Décret N°80/544 du 25 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret N°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret N°89/3377 du 30 Janvier 1989 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret N°84/398/77 du 5 Juillet 1982 relatif à la nomination et à la réaffectation des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°84/330/82 du 9 Mai 1982 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

VU le Décret 67/50/FF-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
 (notamment son article 1er)
 VU les certificats de prise de service n°s 3584, 005, 355, 340 et 695/ULM.06.DPARD des 2 Novembre 1983, 3, 15 Janvier 1984, 14 et 20 Février 1984 ;
 VU les dossiers de candidature à des postes d'enseignants à temps plein présentés par les intéressés ;
 VU l'arrêté 2087/FE du 21 Juin 1984 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

DECRETE :

Article 1er «En application des dispositions de l'article 12 (nouveau) du Décret 81/575 du 26 Septembre 1981 susvisé, les enseignants dont les noms et prénoms suivent sont recrutés à l'Université LARSEN NGOMBEI, intégrés dans le statut du personnel de l'Université LARSEN NGOMBEI et nommés suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOME	GRADE	INDICE	DATE DE PRELÈVE DE SERVICES
1 Mlle OUMBA Marie Thérèse	25/06/1953 à Bacongo B/Ville	Doctorat de 3ème cycle en Chimie minérale, délivré par l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6ème le 5 Juillet 83	Assistante Stagiaire de 1ère classe	1110	7 Janvier 1984
2 M. APOKO François	16/7/1951 à Makassar. (région de la Savette)	Doctorat de 3ème cycle de Sociologie délivré par l'Université LYON 2, le 5 Janvier 1983	Assistant Stagiaire de 1ère classe	1110	24 Septembre 1983

3 M. MALCOUNGUILA NGANGA Maurice Dieudonné	25 Août 1951 à LONDRELANDYES (Région du Niari)	Doctorat de 3ème cycle de Géologie Régionale, Struc- turelle et appli- quée, délivré par l'Université Paul SABATIER Toulouse III, le 16 Juillet 1983	Assistant Stagiaire de 1ère Cl	1110	25 Janvier	1984
4. M. OSSERI Henri	10 Janvier 1951 à BECUNGA (ASALA, Région des Plateaux)	Doctorat de 3ème cycle en Sociolo- gie, par l'Uni- versité de Paris V René Descartes le 7 mai 1982	-"-	1110	22 Décembre	1983
5. L. OSSERI Jean Grégoire	13 Novembre 1951 à Mbéoué (District de l'OUSSI, Région de la Savanne)	Doctorat de 3ème cycle en Chimie Appliquée, déli- vré par l'Uni- versité Pierre et Marie Curie, le 2 Décembre 1982.	-"-	1110	23 Octobre	1983

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates sus-indiquées, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-GA.-

AMPLIATIONS/

PM/CAB	2
SGCN/BC	2
REN/CAB	2
DAAF	4
DGTFP	4
JCRPC	1
UNITG	40
INTERESSES	8

BRZEEVILLE, le

27 JUILLET 1964

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances

ITHE-SSSTOUMBA-LENGUESSOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COLLO MATSIOMA.-